



Photo by Sandra Seitamaa on Unsplash

Groupes de jeux

Les groupes de jeux sont des lieux d'apprentissage et de formation complémentaires à la famille pour les enfants à partir d'environ deux ans et demi jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, le moyen de formation central étant le jeu libre. L'enfant est au centre de l'attention, accompagné attentivement par des professionnels de la pédagogie qui lui offrent espace et sécurité pour son développement social, émotionnel, cognitif, physique et psychique.

Les groupes de jeux se considèrent comme une institution éducative et s'inscrivent donc dans la chaîne éducative. Ils font partie du réseau d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) et constituent un complément à la famille. Les spécialistes confirment que les offres de soutien à la petite enfance de qualité et adaptées aux besoins des familles, dont font partie les groupes de jeux, améliorent de manière avérée les chances de développement des enfants.

La pédagogie des groupes de jeux et le Cadre d'orientation pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (CO EAJE) ainsi que les "Critères de qualité pour les groupes de jeux" de la FSAJ servent de base pédagogique aux professionnels.

Les groupes de jeux dans la nature s'orientent en outre vers le guide *Enfant et nature* jusqu'à la 6^e année.

Qu'est-ce que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) ?

"La formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance forment un tout. Les trois aspects sont considérés comme étant d'égale importance et imbriqués les uns dans les autres. L'*éducation se réfère* ici aux processus de formation individuels de l'enfant. Elle englobe l'activité d'appropriation de l'enfant pour se construire une image du monde. Dans ce sens, l'*éducation* est comprise comme la contribution de l'enfant à son développement. L'*éducation* et l'*encadrement* sont les contributions des adultes à la promotion de l'éducation et du développement des enfants. L'*éducation* désigne la création d'un environnement éducatif riche en stimulations, dans lequel les adultes offrent aux enfants de multiples possibilités d'apprentissage. L'*encadrement* désigne le soutien social, les soins et l'entretien des enfants, l'attention émotionnelle, la protection contre les dangers ainsi que l'établissement de relations personnelles importantes".¹

¹ Wustmann Seiler, C. & Simioni, H. (2016) Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. 3^{ème} édition élargie. Élaboré par l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfant, sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil des enfants. Zurich, p.22 et suivantes

1. Définition des groupes de jeux

Le groupe de jeux est une branche d'offre d'un organisme responsable, d'une association ou d'une société simple, et peut comprendre différentes formes d'offre.

Les groupes de jeux accueillent les enfants à partir de 2 ans et demi environ jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, une ou plusieurs fois par semaine pendant une demi-journée au maximum.

Un groupe ne comprend pas plus de 12 enfants, les besoins individuels des enfants et/ou la composition de l'âge déterminant le taux d'encadrement.

Chaque groupe d'un groupe de jeux d'intérieur est encadré par au moins deux adultes, dont un(e) responsable de groupe de jeux formé(e) : in.

Dans les groupes de jeux en forêt/en nature, l'encadrement est assuré par au moins deux adultes. Deux animateurs de groupes de jeu formés, dont un avec une formation spécialisée supplémentaire.

La FSAJ a défini en détail les conditions-cadres et les critères dans la brochure "Critères de qualité pour les groupes de jeux". La brochure "Explications des critères de qualité et du développement de la qualité", mise à la disposition des membres de notre fédération, illustre les différents critères de qualité à l'aide d'exemples et de brèves explications et sert d'outil de soutien.

Les cantons et les communes prennent de plus en plus conscience de l'importance des groupes de jeux et élaborent des dispositions à ce sujet. Lorsque de telles dispositions existent, elles doivent être respectées.

2. Spécialisations

La Fédération suisse des animateurs de groupes de jeux (FSAJ) compte parmi les spécialisations :

- groupes de jeux en forêt et dans la nature
- Groupes de jeux à la ferme et au jardin
- Groupes de jeux avec orientation pédagogique particulière (Waldorf, Montessori)
- Groupes de jeux avec mission d'encouragement particulière, p. ex. groupes de jeux linguistiques, groupes de jeux d'intégration
- Offres pour les enfants plus jeunes (ici, le concept du groupe de jeux est adapté à l'âge plus jeune, les groupes sont plus petits et le taux d'encadrement est plus élevé)
- groupes de jeux d'une demi-journée (il convient ici de faire la distinction avec les crèches. Si les enfants mangent dans le groupe de jeux, il faut respecter les directives cantonales en vigueur concernant le contrôle des denrées alimentaires).

Les offres suivantes ne sont pas considérées comme des groupes de jeux :

- Les groupes de jeux de type "Rössli", "Tanz-Spielgruppen", "Bewegungs-Spielgruppen" et autres, qui proposent des cours d'équitation, de danse ou de gymnastique aux enfants sous le nom de groupe de jeux.
- offres isolées de promotion de la langue ou autres programmes de soutien
- Groupes sans inscription fixe avec des enfants différents
- garde d'enfants ou autres services d'accueil

3. Délimitation par rapport aux crèches

Sont considérées comme des crèches les institutions qui accueillent des enfants à partir de 3 mois jusqu'à la fin de l'école enfantine, qui sont ouvertes régulièrement au moins 5 demi-journées par semaine et qui offrent plus de 5 places. En vertu de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, art. 2 et 13 et suivants, la surveillance et l'autorisation des crèches relèvent des cantons. Les directives de la Fédération suisse des structures d'accueil de l'enfance kibesuisse fournissent des indications sur la mise en œuvre de cette ordonnance¹.

¹ [200717 Directives-accueil-institutionnel-garderie-2020_FR\[3\].PDF \(kibesuisse.ch\)](#)